

La CTM répond à la polémique d'une note affichée visant les voyageurs subsahariens

30/10/2019 | La compagnie affirme que ses "valeurs et éthique" vont à "l'encontre de toute sorte de discrimination"

DÉMENTI – La polémique gronde sur les réseaux sociaux. Depuis quelques jours, des affiches collées sur les guichets des gares de la Compagnie de transports au Maroc (CTM) signalent l'interdiction de vente de billets aux "Africains qui ne justifient pas une résidence ou un passage régulier au Maroc", soit une carte de séjour.

L'affiche précise que cette mesure vise en "particulier" ceux qui se rendent vers les destinations au nord et au sud du pays comme Tétouan, Al Hoceima ou encore Laâyoune.

Ce même texte invite les chargés de clientèle à "vérifier les papiers de cette catégorie de voyageurs" et aussi à "interdire aux immigrés clandestins qui restent au Maroc de manière illégale de monter dans les autocars".

Cette directive, dont l'authenticité, pour nos confrères de *Yabiladi*, est "confirmée", a été largement dénoncée sur les réseaux, mais aussi par l'Association marocaine des droits humains (AMDH) à Nador. Pour celle-ci, cette mesure est qualifiée de "pure racisme des autorités marocaines".

Du pure racisme des autorités marocaines. Elles ont signé un

PV avec les sociétés de transports les obligeant à ne pas transporter les migrants subsahariens vers le nord du Maroc.

Désormais la couleur de la peau est un critère pour acheter un ticket de bus. Quel racisme! pic.twitter.com/ezlDRB75Vo

– AMDH Nador (@NadorAmdh) October 29, 2019

pic.twitter.com/WR8cKducvq

– Bluesman ██████████ (@feryate) October 30, 2019

Face à la polémique, la CTM a répondu, ce mercredi 30 octobre, par une mise au point publiée sur sa page Facebook. Dans son communiqué, la compagnie “dément ces faits et déclare que cette note n’est pas un document de la CTM” et qu’“aucune annonce et avis de ce type n’a émané de la direction générale de la compagnie”.

██ ????? ?? ?????? ██

Publiée par CTM sur Mercredi 30 octobre 2019

La compagnie affirme à l’occasion que ses “valeurs et éthique” vont à “l’encontre de toute sorte de discrimination”.

D’après *Yabiladi*, “un document de la direction du transport, de la logistique et de l’eau à Laâyoune indique que cette mesure donne suite à des instructions du Wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra pour ‘contrer le phénomène des migrants clandestins’”.

Une directive décidée suite à une réunion avec plusieurs représentants des transporteurs, dont CTM, mais aussi

Supratours, SATAS, SAT, Express Sahara et Noujoum Sahara, précise la même source. Des sociétés qui, toujours selon le média en ligne, “s’exposent à des pénalités, pouvant arriver à la saisie”, en cas de non respect de ces consignes, d’après le procès-verbal de cette réunion “qui a fuité”.

Source :
https://www.huffpostmaghreb.com/entry/la-ctm-repond-a-la-polemique-dune-note-affichee-visant-les-voyageurs-subsahariens_mg_5db96a6fe4b066da552992cc